

Emplois aidés dans l'académie de CAEN

La loi de finances initiale 2013 prévoyait un contingent de 39 500 contrats pour le premier semestre 2013 puis de 27 500 contrats pour le second semestre 2013 dans les établissements d'enseignement public et privé.

A la rentrée 2013, l'académie de CAEN a bénéficié d'un contingent supplémentaire de 749 contrats aidés dédiés aux priorités éducatives. Cette dotation s'ajoute au contingent de 834 contrats de l'année 2012. L'ensemble des personnels sous contrat unique d'insertion est concerné par ce nouveau contingent.

Néanmoins, la nécessité de donner la priorité aux missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap s'applique également à ce nouveau contingent.

Dans le 1^{er} degré, il convient de renforcer l'appui administratif et éducatif aux écoles et d'accompagner la réforme des rythmes.

S'agissant du second degré, les établissements peuvent bénéficier d'un renfort en matière d'appui éducatif notamment pour l'individualisation de l'aide aux élèves et les activités centrées sur l'informatique et les nouvelles technologies.

Les missions d'amélioration du climat scolaire doivent également être favorisées en lien avec les différents acteurs concernés des établissements. (Assistant de prévention et de sécurité, personnels de vie scolaire, assistant d'éducation notamment).